

CORONAVIRUS

Depuis maintenant plusieurs jours, les cas de coronavirus se développent en France. Au-delà des conséquences personnelles pour toutes les personnes touchées, la Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé est préoccupée par celles qui vont toucher les personnels territoriaux.

Depuis le 2 février 2020, un [décret signé le 31 janvier](#) permet aux **salariés faisant l'objet d'une mesure d'isolement de bénéficiaire, au titre de cet arrêt de travail, d'indemnités journalières de l'assurance-maladie.**

Ces indemnités journalières sont versées **dès le 1^{er} jour de l'arrêt**, sans application du délai de carence, même aux assurés qui ne peuvent pas justifier de la durée minimale d'activité ou du minimum de cotisation qui sont habituellement exigés. Elles sont versées sur une durée de **20 jours maximum**.

Pour bénéficier de ces indemnités journalières, l'arrêt de travail doit être établi par un **médecin désigné par le directeur général de l'une des Agences régionales de la santé (ARS)**. Les coordonnées des agences régionales sont accessibles sur le [site de l'ARS](#).

A ce titre, la Fédération interpelle solennellement le ministère de l'Intérieur et l'ensemble des associations d'élus (AMF, ADF, France Urbaine, Régions de France...) à travers la coordination des employeurs territoriaux pour que les personnels ne soient pas doublement victimes, comme malades et au titre de leur statut d'agents de collectivités et d'établissements publics.

C'est pourquoi, la Fédération demande la tenue d'une réunion tripartite urgente avec le ministère et la coordination.

D'ores et déjà, notre fédération demande pour tous les agents forcés de rester en quarantaine ou touchés par les fermetures de services publics :

- ✓ La non-application du jour de carence,
- ✓ L'absence de conséquences sur les rémunérations (traitement, salaire, indemnités, NBI...),
- ✓ L'absence de conséquences sur les jours de congés et RTT.

Enfin, la Fédération tient particulièrement à apporter tout son soutien aux syndiqués FO et aux agents des départements les plus touchés : l'Oise, la Haute-Savoie et le Morbihan.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 2 mars 2020